



Charte et règlement Troc' Smil'Attitude



Qui sommes nous

Troc & Smil'Attitude dépend de l'espace de vie sociale « Théâtre Bambino » 41 grande rue 18220 Rians, association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, agréée « Espace de Vie Sociale » par la CAF du Cher et « Education Populaire » par l'Etat.

Les droits et autorité du réseau sont confiés à l'équipe d'animation, groupe de personnes qui gère et administre Troc Smil'Attitude. Les membres de l'équipe d'animation, entre 2 et 4 personnes, sont élus par l'assemblée générale et ont un mandat d'un an renouvelable.

La Mission du réseau

Troc Smil'Attitude a pour mission de lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté locale entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. Le réseau est développé, par et pour ses membres : tous les habitants.

C'est un réseau d'échanges de services, de biens et de savoirs, savoir-faire accessibles à toutes les personnes qui désirent améliorer leurs conditions de vie ou simplement tisser un lien relationnel avec d'autres habitants.

Troc Smil'Attitude permet également aux habitants de consommer autrement et d'améliorer leur mode de vie.

Ce réseau a pour mission également d'éduquer à la citoyenneté, qui va dans le sens d'un engagement au service de l'intérêt général. Il doit permettre à chacun de participer à la construction d'un projet de société et à la réduction des inégalités sociales, culturelles et économiques.

Valeurs et principes

Troc Smil'Attitude repose sur des valeurs d'égalité, de solidarité et de reconnaissance des compétences et des talents de tous les citoyens et citoyennes.

- Aider son prochain en s'épanouissant soi-même
- Echanger en utilisant l'unité d'échange de manière loyale et équitable
- Fonctionner de manière transparente en donnant la possibilité à chaque membre d'apporter sa pierre à l'édifice
- Fonctionner de façon indépendante de toute orientation politique et religieuse
- Redonner leur importance à des valeurs telles que confiance, solidarité, dialogue et réciprocité au sein du groupe
- L'intérêt général

Inscription et cotisation

Les inscriptions s'effectuent via le site internet, par mail, téléphone ou en direct avec l'animatrice.

Toute personne peut s'inscrire au réseau, même sans ordinateur. Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée à l'inscription.

A l'inscription chaque membre aura son compte crédité de 240 smileys.

Site internet

Le site internet du réseau permet :

- ° de donner l'information générale sur le réseau,
- ° d'établir le répertoire des offres et des demandes,
- ° de faire connaître la liste et les contacts de ses membres,
- ° de donner l'information sur ses activités,

Seuls les adhérents inscrits ont accès à certaines données (comme les coordonnées personnelles par exemple), grâce à un identifiant et un mot de passe.

L'unité "Smiley"

Il est créé entre les membres de Troc Smil'Attitude une unité de compte appelée "Smiley" qui est utilisée dans la gestion crédit-débit des comptes-individuels. Les échanges se font de gré à gré entre les adhérents en se reposant sur l'accord qu'une heure de service égale à une autre heure de service. Une heure correspond à 60 smileys.

La valeur d'un bien peut s'estimer au temps de service qu'on accepterait de consacrer pour l'obtenir.

Des éventuels frais annexes peuvent être remboursés en euros (par exemple consommables, carburant.)

En revanche, il est important que les modalités soient clairement définies entre les adhérents.

Les échanges

Les échanges de services, de biens et de savoir sont proposés par les adhérents sur le site grâce au compte personnel autogéré de chacun des adhérents.

Un membre n'est en aucun cas obligé d'accepter un échange de service avec un autre membre, chacun reste libre de ses échanges.

Les administrateurs de Troc Smil'Attitude pourront refuser une annonce qui leur semblerait non conforme à la légalité et à l'esprit de l'association.

Chaque membre est personnellement responsable de la régularisation de ses activités avec la législation et doit donc veiller à être assuré en responsabilité civile. Une attestation peut être demandée par l'autre intervenant lors d'un échange de service.

En cas de litige, les adhérents s'engagent à ne poursuivre en aucun cas l'association qui est déchargée de toute responsabilité juridique dans ce domaine.

Les moyens

Afin d'encourager les échanges de Troc Smil'Attitude, l'association mettra en oeuvre plusieurs outils :

- ° le site avec le catalogue des ressources,
- ° la création de plusieurs outils de communication pour valoriser le réseau
- ° la mise en place d'ateliers et de rencontres mettant à profit les compétences des adhérents
- ° les liens avec les adhérents
- ° des permanences pour accueillir et rencontrer des nouveaux arrivants et l'information des adhérents.

Les activités hors réseau

Si le réseau s'interdit toute transaction en argent pour les échanges il reste ouvert sur des activités dites hors-réseau qui pourraient se faire en argent (par exemple groupement d'achat, sorties, activités culturelles, artisanales...).